



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Depuis des siècles, l'homme a introduit, volontairement ou accidentellement, des espèces animales et végétales en dehors de leur aire naturelle de distribution. Certaines d'entre elles s'acclimentent aux conditions locales, parviennent à se reproduire et se dispersent parfois largement en colonisant notamment des habitats semi-naturels. Ces espèces, qualifiées d'« espèces exotiques envahissantes », sont de plus en plus nombreuses en raison de la mondialisation croissante de l'économie et de l'explosion du tourisme.

Les espèces exotiques envahissantes, la dégradation et fragmentation des habitats et le changement climatique constituent les causes les plus importantes d'extinction des espèces à l'échelle mondiale. Ces invasions sont en effet susceptibles d'entraîner la disparition de certaines espèces indigènes et d'altérer fortement le fonctionnement des écosystèmes (compétition avec les espèces locales pour la nourriture ou les lieux de reproduction, comportement envahissant en l'absence ou en présence réduite d'ennemis naturels, prédation excessive, envahissement des plans d'eau, ...). Elles peuvent également avoir des impacts économiques (restriction d'activités telles que la navigation ou les loisirs aquatiques, coûts liés par exemple à la recherche d'actions de régulation et aux mesures de restauration de la biodiversité, ...) et sanitaires (maladies infectieuses, allergies, brûlures de la peau, ...) non négligeables.

De ce fait, les espèces exotiques envahissantes font depuis quelques années l'objet d'études qui s'attachent à observer leur présence et leur progression, à caractériser leur écologie et leurs impacts possibles ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de limiter ceux-ci. La plate-forme belge sur les espèces invasives a pour objectif de rassembler ces informations et d'établir une base de données («Harmonia») relative aux espèces exotiques menaçant la biodiversité locale.

Nombre d'espèces exotiques envahissantes répertoriées dont l'aire de répartition inclut la Région bruxelloise (2009)

SOURCE : PLATE-FORME BELGE BIODIVERSITÉ (BASE DE DONNÉES HARMONIA, SEPTEMBRE 2009)

	Liste noire	Liste de vigilance	Total	Espèces (noms vernaculaires)
Plantes vasculaires	27	17	44	Ex.: renouée du Japon, berce du Caucase, balsamine géante, cerisier tardif, séneçon sud-africain, solidage du Canada, ...
Poissons	2	4	6	Gibèle, goujon asiatique, sandre, poisson-chat américain, perche soleil, vairon américain
Oiseaux	1	3	4	Canard mandarin, ouette d'Egypte, bernache du Canada, perruche à collier
Mammifères	3	1	4	Rat musqué, rat surmulot, ragondin, écureuil de Corée
Amphibiens/reptiles	2	0	2	Grenouille rieuse, grenouille taureau
Arthropodes	1	0	1	Coccinelle asiatique
Total	36	25	61	

« liste noire » (impact environnemental élevé), soit au niveau de la « liste de vigilance » (impact environnemental modéré), soit encore, sur la « liste d'alerte » (impact environnemental modéré ou élevé mais espèces encore uniquement présentes dans des régions voisines). 61 des espèces figurant dans la base de données ont des populations établies dans l'aire biogéographique incluant la Région bruxelloise et 36 d'entre elles appartiennent à la « liste noire ».

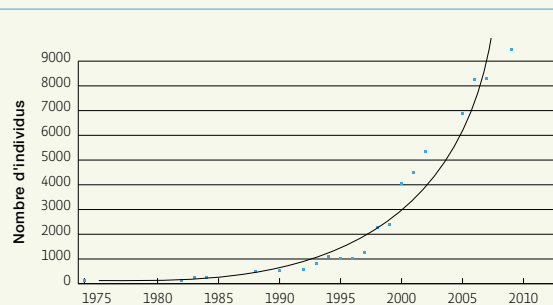
Ces espèces invasives incluent une majorité de plantes (selon le dernier inventaire floristique régional, 27% de la flore bruxelloise actuelle est composé de plantes « néophytes » arrivées dans nos régions après 1500 suite à l'intervention humaine) mais également des animaux appartenant à des groupes taxonomiques variés. Les gestionnaires en charge de la préservation de la biodiversité bruxelloise assurent une surveillance attentive de ces plantes et animaux invasifs et mettent en place les mesures de prévention et de gestion qui s'imposent (information du public, révision de la législation, élimination des espèces végétales envahissant les espaces publics, ...).

LA CROISSANCE EXPONENTIELLE DES PERRUCHES A COLLIER

Trois espèces de perruches se reproduisent en Région bruxelloise. Parmi celles-ci, la Perruche à collier (*Psittacula krameri*) est de loin la plus fréquente. Sa présence dans la Région résulte du lâché d'une quarantaine d'oiseaux par le petit zoo de « Meli » en 1974. Le développement exponentiel de cette espèce à partir des années '90 lui a valu de faire l'objet d'un suivi détaillé. La crainte majeure des spécialistes étant que cette espèce fortement invasive et nichant dans des cavités n'exerce une compétition excessive vis-à-vis des espèces locales d'oiseaux cavernicoles et, probablement aussi, de chauves-souris dont la vulnérabilité serait accrue. D'autres impacts négatifs occasionnés par la présence excessive de perruches ont été identifiés : désagréments sonores, accumulation de fientes et défoliation aux dortoirs, dégâts dans les vergers, ...

Evolution du nombre de Perruches à collier aux dortoirs (site de l'OTAN à Evere et parc Elisabeth à Koekelberg)

SOURCE : WEISERBS, 2009



L'effectif des Perruches à collier est actuellement évalué à plus de 8 000 individus au niveau des deux dortoirs bruxellois où ces oiseaux se rassemblent à la tombée de la nuit.

Une étude commanditée par Bruxelles Environnement a servi de base à l'élaboration d'un plan d'action visant à réguler les différentes populations de perruches présentes dans la Région. Une recherche similaire est en cours pour identifier les actions à mener pour réguler certaines espèces d'oiseaux d'eau exotiques et d'oiseaux domestiques retournés à l'état sauvage.